

droit de parole après un délai de 90 jours sur un amendement à la Constitution et, en conséquence, sur l'abolition, la rétention ou la réforme du Sénat. D'où l'urgence pour nous, sénateurs, de prendre position dans un avenir rapproché. Nous avons, dans cette enceinte, et j'en suis bien convaincu, tous les éléments nécessaires pour recommander les changements à apporter. Je sais que tous les sénateurs sont plus inquiets de l'avenir constitutionnel du pays que de leur avenir personnel. C'est dans cet esprit non partisan et non intéressé que le débat devrait se poursuivre.

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, sous l'habile présidence de l'honorable H. Carl Goldenberg, nous a présenté, en novembre 1980, un rapport qui pourrait sûrement servir de base de travail. Ce rapport est intitulé, comme vous le savez: «Certains aspects de la Constitution canadienne»

Je tiens en particulier à féliciter l'honorable Maurice Lamontagne, président d'un sous-comité au sein duquel j'ai eu le privilège de siéger. Ce rapport comporte deux parties: La partie I, «Vers une fédération renouvelée: Un nouveau conseil fédéral-provincial»; la partie II, «Vers un Sénat renouvelé».

Il est possible et sûrement vrai que plusieurs sénateurs ne sont pas d'accord avec toutes les recommandations qui s'y trouvent, en particulier l'honorable Duff Roblin, qui préconise personnellement un sénat électif, contrairement à la recommandation contenue dans ce rapport.

Le sénateur Asselin: Il en est question également, dans le rapport.

Le sénateur Leblanc: Oui. Je pense que les recommandations du rapport sont à l'effet que nous continuions les méthodes existantes, sauf que nous demandions aux provinces d'aider dans les nominations.

Certains sénateurs pourraient ne pas être complètement d'accord avec la partie I. Il serait intéressant de les entendre et également de connaître leur propre proposition sur ce sujet.

● (1530)

Certains sénateurs pourraient ne pas être d'accord sur toutes les recommandations de la partie II. D'autres pourraient proposer certaines recommandations qui n'existent pas dans ce rapport. C'est le temps et l'occasion de les faire valoir et de les communiquer au Sénat et par le fait même à tous les Canadiens.

Peut-être devrions-nous, dès le départ, nous attacher aux réformes qui ne nécessitent ni des changements à la Constitution ni des amendements à des lois existantes et concentrer nos efforts sur la 4^e conclusion du rapport qui se lit ainsi: «il faudrait améliorer le fonctionnement interne du Sénat».

Il est dommage que le Sénat soit, à l'heure actuelle, amputé de 14 membres et je crois qu'il serait approprié que cette carence de ressources humaines soit corrigée bientôt, afin de pouvoir discuter de tout ce problème avec des personnes ayant également des opinions sur l'objectif principal qui est de transformer le Sénat en un instrument plus efficace du fédéralisme, au sein duquel les intérêts régionaux de tous les citoyens pourraient se faire valoir.

Personnellement, je souscris aux recommandations du rapport, tout en étant ouvert et réceptif à toutes les autres nouvelles recommandations qui pourraient être articulées dans

[Le sénateur Leblanc.]

cette enceinte. J'espère que, pour le bénéfice de tous les Canadiens, pour l'avantage du système politique du Canada, le gouvernement et les provinces écouteront nos propos et voudront, tout comme nous, garder notre système bicaméral qui a fait le succès politique, social et économique du Canada et que beaucoup d'autres pays ont jaloué ou même souvent imité. Une chose est assurée, c'est que nous sommes à l'heure actuelle au crépuscule du Sénat dans sa forme actuelle et que les changements, quels qu'ils soient, auront une incidence sur le fonctionnement de tout le système parlementaire canadien.

Honorables sénateurs, j'ai beaucoup hésité en formulant la conclusion de mes brèves remarques. Étant convaincu de l'utilité du Sénat dans le système canadien, je me suis demandé si je devais, comme comptable et citoyen canadien, répondre à l'argument qui est souvent invoqué parmi une partie de la population, à savoir que le Sénat est trop onéreux pour les bénéficiaires qu'il rapporte aux Canadiens. En réponse—et je vous répète que j'ai hésité à ce sujet, mais je crois que ce sont des chiffres qui sont assez importants quand même—j'aimerais indiquer à la population canadienne que chaque sénateur, y compris les quelque 375 employés du Sénat, coûte à chaque citoyen du Canada environ \$1.00 par année puisque le budget 1982-83 est de \$24 millions et que la population dépasse 24 millions d'habitants, et si on veut minimiser même ce montant, on peut dire que cela coûte un tiers de sous par jour par citoyen canadien.

Si je poursuis ce parallèle financier, je pourrais établir le coût annuel par contribuable. Comme il y a environ 14 millions de contribuables, le coût annuel par payeur de taxes serait environ \$1.70 par jour. Si je poursuis davantage, le budget du Sénat comparé au budget total du gouvernement canadien, soit 74 milliards de dollars, représente environ $\frac{3}{10}$ de 1 millième de 1 p. 100.

Le sénateur Haidasz: C'est tout?

Le sénateur Leblanc: Oui, c'est tout. Évidemment, je ne veux pas insinuer que les 90 sénateurs et 375 employés ne valent pas plus que les montants mentionnés. Mais je crois qu'il est important de fournir de telles informations pendant le débat concernant la réforme du Sénat et d'indiquer qu'il est impossible de trouver, réunis dans une même institution, une telle qualité de Canadiens à si bas coût, et ce, même dans le secteur privé.

● (1540)

[Traduction]

(Sur la motion du sénateur Asselin, au nom du sénateur Macdonald, le débat est ajourné.)

LE SALVADOR

LA SITUATION POLITIQUE, MILITAIRE ET SOCIALE—FIN DU DÉBAT

Le Sénat reprend le débat, ajourné le jeudi 11 juin 1981, de l'interpellation du sénateur Macquarrie attirant l'attention du Sénat sur:

1) la situation politique, militaire et sociale de plus en plus dangereuse au Salvador;